

Quarante membres du club Entreprendre, élus et chefs d'entreprises ont eu l'honneur de participer à une visite du Sénat, en présence d'Alain HOUPERT.



Déroulement de la journée

Partis à 5h30 de Selongey, pour un voyage en car, nous sommes arrivés au Sénat à 11h00. Après s'être conformés aux formalités d'entrée, nous avons été accueillis par un guide et conduits dans une salle où un film de présentation de l'institution du Sénat nous a été présenté. Puis notre groupe a été rejoint et accueilli par Alain HOUPERT, qui nous a accompagnés tout au long de cette visite, lors de laquelle nous avons découvert le Palais du Luxembourg (sa bibliothèque, sa richesse, son histoire...), mais également l'hémicycle et le déroulement des sessions. Alain HOUPERT a également répondu aux interrogations des membres sur certains sujets tels que la retraite ou l'économie française, européenne etc.

À la suite de la visite, nous nous sommes rendus au restaurant du Sénat, où nous avons déjeuné.

En début d'après-midi, nous avons rejoint le Sénat afin d'assister à l'entrée du Président Gérard LARCHER, sous la protection de la garde républicaine. Nous avons, pour finir, eu le plaisir d'être invités par Alain HOUPERT à rejoindre la tribune publique de l'hémicycle afin d'assister à une session.

Nous avons pris le chemin du retour à 16h.

Mieux connaître l'institution

Le Sénat, constitue la chambre haute du Parlement Français (avec la chambre basse constituée des députés siégeant à l'Assemblée Nationale). Il détient le pouvoir législatif qui représente une des 3 composantes de l'État avec le pouvoir exécutif (Gouvernement) et le pouvoir judiciaire (les Tribunaux). Le Sénat a trois missions :

- Contrôler l'action du gouvernement,
- Proposer et voter les lois,
- Représenter les collectivités territoriales.



Le Sénat siège au Palais du Luxembourg dans le VI^e arrondissement de Paris. La garde républicaine assure la surveillance de ce lieu.

Les Sénateurs français, au nombre de 343, sont élus pour une durée de 6 ans par les 150 000 grands électeurs, constitués des députés, des conseillers régionaux, des conseillers généraux, des délégués des conseillers municipaux ainsi que des représentants des Français à l'étranger.

Le bureau du Sénat (26 sénateurs) est composé :

- Du Président du Sénat.

Le Président Actuel du Sénat est Gérard LARCHER, élu le 1^{er} octobre 2008. Le Président est élu tous les 3 ans par les sénateurs à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il représente le Sénat et dirige les débats. Deuxième homme de l'Etat, il assure l'intérim de la Présidence de la République en cas de besoin.

- De 8 vice-présidents, qui suppléent le Président lors des séances publiques.
- De 3 questeurs chargés de l'administration et de la gestion du Sénat : budget, personnel, locaux, matériels etc.
- Et de 14 secrétaires nommés à partir d'une liste établie par les Présidents des groupes politiques, et chargés de contrôler le bon déroulement des votes en séance.

Le bureau est l'organe directeur du Sénat. Il est renouvelé tous les 3 ans après chaque renouvellement partiel. Tous les groupes politiques y sont représentés.

Les textes de lois qui sont déposés sur le bureau du Sénat sont examinés par une des 6 commissions permanentes compétentes. Chaque commission est représentée par un rapporteur chargé d'analyser le texte et d'expliquer les modifications qui y sont apportées. Elle adopte un rapport écrit sur lequel porteront les discussions des séances.

Cette journée fut extrêmement agréable et intéressante pour l'ensemble des participants.

*Vous pourrez prochainement consulter les photos prises lors de cette journée sur le site Internet du club
Entreprendre : www.clubentreprendre21.fr.*

Remerciements :

Le bureau du Club Entreprendre remercie tout particulièrement Alain HOUPERT d'avoir permis aux élus et entreprises du territoire de découvrir l'institution du Sénat, mais également de son accueil ainsi que du temps qu'il a consacré à ses membres, en les accompagnants et en répondant à leurs questions.

Bien cordialement, Valérie